

Commune de NIEDERNAI

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal le 28 février 2019

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~

**COMMUNE DE NIEDERNAI**

~~~~~

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 28 février 2019

Nombre de membres : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Sous la présidence de Madame le Maire Jeanine SCHMITT.

Etaient présents : Dominique JOLLY, Christian HEMMERLE, Astride LANG, Gérard CHADENAT, Raphaël DEMEER, Christiane LUTZ, Véronique REINHART, Daniel SCHAEFER, Sandra KUNTZNER, Lucienne RIEFFEL, Christine RIEGLER

Etaient absents excusés : Marie-Claire WELSCHINGER donne procuration à Jeanine SCHMITT, Christophe MOENCH donne procuration à Gérard CHADENAT

Etait absent non excusé: Patrick DOUNIAU.

Désignation à l'unanimité de la secrétaire de séance : Christine RIEGLER

6. APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL

Le procès-verbal du 17 janvier 2019 a reçu l'approbation des membres présents.

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame le Maire présente le compte administratif et informe de l'excédent global de clôture s'élevant à la somme de **891 118,59 €**.

Après délibération et vote à l'unanimité, (Madame le Maire s'étant retirée)

- le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2018

Commune de NIEDERNAI

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal le 28 février 2019

8. COMPTE DE GESTION 2018

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier d'Obernai à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion pour l'exercice 2018.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2018.

9. ADOPTION DES RESTES A REALISER

Madame le Maire présente les restes à réaliser inscrits au compte administratif 2018. Ils représentent une partie des travaux effectués durant l'année 2018 et en attente de factures.

	Dépenses	Recettes
Section Investissement	170 000,00 €	0,00 €
Section Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Total	170 000,00 €	0,00 €

Le Conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- accepte les restes à réaliser
- demande à Madame le Maire de les inscrire au Budget Primitif 2019.

10. BILAN DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES

Madame le Maire remercie M. Daniel Schaefer pour son travail dans la gestion des salles communales.

Commune de NIEDERNAI

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal le 28 février 2019

Le Conseil municipal prend acte du bilan financier des locations de salles communales.

Désignation	MAISON DES DOUVES		SALLE DES LANDSBERG		TOTAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Locations		1 680,00 €		15 064,65 €	16 744,65 €
Eau	575,05 €		1 070,75 €		1 645,80 €
Téléphone			480,00 €		480,00 €
Electricité	1 585,89 €		4609,10 €		6 194,99 €
Gaz	1 126,36 €		0,00 €		1 126,36 €
Poubelles	195,00 €		693,36 €		888,36 €
Alarme			667,31 €		667,31 €
Désenfumage - Extincteur	127,34 €		255,64 €		382,98 €
Chaudière	226,36 €				226,36 €
VMC -CTA			301,20 €		301,20 €
Maintenance / Réparations	Electricité		1 356,00 €		1 356,00 €
	Divers	152,37 €	436,70 €		589,07 €
Total	3 988,37 €	1 680,00 €	9870,06 €	15 064,65 €	

Total des Recettes	16 744,65 €
Total des Dépenses	13 858,43 €
Solde	2 886,22 €

11. PERSONNEL COMMUNAL

Modification d'un poste permanent pour permettre le recrutement d'un agent contractuel en cas de vacance temporaire d'emploi

Monsieur Jean-Philippe THOMAS remplace Madame Lethicia JACOB en contrat intérimaire depuis le lundi 7 janvier 2019.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2

VU le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Cet emploi de Secrétaire de Mairie à temps complet (35 heures) peut être pourvu par un agent contractuel de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Commune de NIEDERNAI

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal le 28 février 2019

- d'adopter la proposition du Maire et d'engager Monsieur Jean-Philippe THOMAS au poste d'adjoint administratif non titulaire à partir du 4 mars 2019.

12. DIVERS

1. Dossiers d'urbanisme :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme transmis à la mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Demandes de Déclaration Préalable

DP 067 329 19 M 0002	GYSS Roger	Ravalement façade
DP 067 329 19 M 0003	HOELT Séverine	Création de 2 lucarnes
DP 067 329 19 M 0004	WERNER Antoine	ITE + ravalement de façade
DP 067 329 19 M 0005	FISCHER David	Démolition du muret
DP 067 329 19 M 0006	GLEITZ Michael	Création d'une piscine
DP 067 329 19 M 0007	FRISON Philippe	Isolation + ravalement de façade
DP 067 329 19 M 0008	BRUNISSEN Florent	Mur de renforcement

Demandes de Permis de Construire

PC 067 329 19 M 0002	RIEFFEL Hervé	Modification d'un bâtiment et démolition
PC 067 329 19 M 0003	GENET Christophe	Transformation d'une villa
PC 067 329 19 M 0004	SCHENCKBECHER Elisabeth	Réhabilitation maison

2. Nettoyage de printemps :

- 23 mars : nettoyage de la salle des Landsberg
- 27 avril : nettoyage de printemps

3. Délibérations de la COMCOM du Pays de Sainte Odile

Madame le Maire a présenté les décisions prises en Communauté de Communes.

4. Villa Reine

Le projet d'école privée est présenté dans le cadre de la restructuration du domaine de la Villa Reine.

5. Panneaux d'affichage

Les nouveaux panneaux d'affichage sont présentés au Conseil municipal.

Clôture de la séance à 22h10.